

REUNION du 05 SEPTEMBRE 2012 à 20 H 30

Convocation : 28/08/2012

Affichage: 28/08/2012

Ordre du jour:

- Approbation rapports annuels 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable*
- Réfection voirie et trottoirs rues des Tendonnières, du Montceau et des Voyeux : choix de l'entreprise*
- Convention rétrocession voies et espaces communs - lotissement les Prés Lieux*
- Contrat Enfance*
- RD 27*
- Rapport des commissions et délégations*
- Questions diverses*

Présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Thierry CORVAISIER qui donne pouvoir à Dominique COULETEL, de François LAVAUD, absent excusé et de Jean POUGET.

Secrétaire de séance : Sylvère CADEL.

1 - Approbation rapports annuels 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (délibération n° 2012/05/01)

M. SAUVAGE, vice-président du Syndicat des Eaux de la Garenne, apporte les explications nécessaires à l'assemblée sur les rapports annuels 2011.

Vu la délibération n° 10/2012 en date du 05 juillet 2012 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne adoptant les rapports annuels 2011 sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les rapports annuels 2011 des Services Publics de l'eau potable.

Ces rapports peuvent être consultés en mairie ou sur le site www.rosnay.fr : rubrique info « tout savoir sur... »

2- Réfection voirie et trottoirs rues des Tendonnières, du Montceau et des Voyeux : choix de l'entreprise (délibération n° 2012/05/02)

Madame le Maire présente les résultats des négociations suite à la consultation des entreprises pour la réfection de la chaussée des rues des Tendonnières, et du Montceau et la mise en conformité des trottoirs de la rue des Tendonnières et des Voyeux.

Vu les délibérations n° 2010/08 et 2010/09 en date du 22 février 2010 décidant de procéder à la réfection de chaussée des rues des Tendonnières et du Montceau et de lancer la consultation des entreprises,

Vu la délibération n° 2012/01/04 en date du 06 février 2012 décidant d'ajouter à ces travaux, la mise en conformité des trottoirs des rues des Tendonnières et des Voyeux,

Vu le code des marchés publics et notamment son article 28 relatif à la procédure adaptée,
Considérant la mise en concurrence,

Après avis de la commission d'appel d'offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché pour la réfection de la voirie rues des Tendonnières et du Montceau ainsi que la mise en conformité des trottoirs rues des Tendonnières et des Voyeux avec l'entreprise SOLOTRA - 1, rue des Robogniers - BP n° 4 - 51390 GUEUX, pour un montant HT de 219 900 €.

3- Convention rétrocession voies et espaces communs lotissement les Prés Lieux

Madame le maire présente une demande de rétrocession des voies et espaces communs concernant le lotissement dit « des Prés Lieux » appartenant à l'indivision COMPAS/SAUVAGE. Elle indique que ce lotissement avait déjà fait l'objet d'une demande de rétrocession en 2009 validée par délibération 2009/35. Le permis d'aménager PA05146809J0002 ayant été refusé par arrêté le 03 août 2010, cette délibération doit être annulée et reprise pour un nouveau projet portant le numéro de permis d'aménager n° PA05146812J0001.

Le conseil, Après avoir pris connaissance de la description du nouveau projet, sans remettre en cause le bien fondé de cette demande, conscient des conséquences pour la municipalité d'un tel engagement souhaite voir préciser quelques points de détail.

La prise de délibération est **REPORTEE à la prochaine séance**.

4- Contrat Enfance (délibération n° 2012/05/03)

Le Contrat Enfance et Jeunesse signé en 2008 entre la Caisse d'Allocations Familiales, et les communes de AUBILLY, BRANSCOURT, COURCELLES- SAPICOURT, GERMIGNY, JANVRY, MERY-PREMECY, ROSNAY et TRESLON, pour la période 2008-2011, est arrivé à son terme le 31/12/2011.

Sylvere CADEL rappelle que les droits de ce contrat (59 679,46 euros) sont été reversés à l'association « les huit villages-la hulotte » pour le fonctionnement des services péri et extrascolaire.

La CAF de la Marne propose de renouveler ce partenariat par la signature d'un Contrat Enfance et Jeunesse [CEJ] pour une nouvelle période de 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une nouvelle convention de partenariat d'une durée de quatre ans, pour la période du 01/01/2012 au 31/12/2015, entre la CAF de la Marne et la commune de Rosnay.

5 - RD 27

Madame le Maire, retrace le déroulement des faits ayant enfin abouti à la réouverture de la RD27.

Fermée à la circulation depuis le 16 mars 2012 cette rue a été rendue à la circulation le 10 août dernier.

L'heure est maintenant au bilan des dommages engendrés par cet événement.

La remise en état des diverses bouches d'engouffrement le long du parcours intra-muros de la déviation sera prise en charge par la communauté de communes.

Les frais de mise en place et d'entretien de la déviation d'un montant de 4 892,24 € TTC et autres dégradations constatées durant ces 4 mois font actuellement l'objet d'un dossier de contentieux financier confié à l'assureur de la commune.

5 - Rapport des commissions et délégations

- Commission Bâtiments : Il est envisagé de reprendre les travaux à l'église, interrompus pour cause d'urgence voirie. La commission Bâtiment a rencontré dernièrement une représentante de la FONDATION du PATRIMOINE, association susceptible d'apporter son aide dans des actions de remise en état du patrimoine bâti, soit en subventionnant des actions de restauration, soit en apportant son concours et son savoir faire dans la recherche de mécènes.

4- Questions diverses

Madame le Maire demande des précisions sur le fonctionnement de la commission information, et, entre autre, si Madame ALEXANDRE envisage de reprendre la réalisation de la lettre d'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.